

Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré

I. Le Panthéon de l'industrie : journal hebdomadaire illustré. 1890-05.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

succès, car sa fabrication est vraiment irréprochable et rend chaque jour aux industriels de signalés services. G.



LA BRASSERIE A ROUBAIX

Rest certain que la bière a été longtemps fabriquée avec une grande supériorité dans d'autres pays que le nôtre : en Allemagne, en Autriche, en Angleterre. Mais, depuis bon nombre d'années déjà, la brasserie française a subi de telles améliorations, qu'elle est maintenant en mesure de lutter sans désavantage contre la brasserie étrangère.

Cette transformation dans l'outillage et dans les procédés de nos brasseurs, et cette grande amélioration de leurs produits, constituent un fait économique et hygiénique des plus importants et des plus heureux. La boisson de notre pays était jusqu'ici le vin; mais les maladies de la vigne sont venues, qui ont diminué la production du vin dans des proportions énormes, et le jus de raisin est presque devenu une rareté. La production est tout à fait insuffisante pour la consommation, et il en est résulté, pour répondre aux besoins toujours croissants, qu'on a fabriqué une foule de produits frelatés fort peu dignes du nom de vin et très nuisibles à la santé publique.

La bière, au contraire, est à la portée de toutes les bourses, au lieu d'être, comme le vrai vin, réservée aux privilégiés de la fortune. De plus, c'est une boisson des plus saines, très nutritive et digestive, et sa vulgarisation est très désirable au point de vue de l'hygiène.

Un des pays où la brasserie devait naturellement se développer, c'est le département du Nord, où le vin n'a jamais été très répandu. Nous y avons visité tout récemment une brasserie qui est certainement un des plus anciens établissements de la région en ce genre, et qui, depuis sa fondation, a subi les perfectionnements les plus remarquables.

Il s'agit de la brasserie Delcourt, de Roubaix, fondée il y a environ cinquante ans par M. Delcourt père. C'est une des plus vieilles brasseries de la ville, et quand son fondateur l'installa dans la rue de Lannoy, elle était loin d'avoir le développement qu'elle présente aujourd'hui.

En 1868, le fils aîné de M. Delcourt, qui était déjà son collaborateur, devint son associé. La brasserie avait déjà pris à cette époque une remarquable extension, et de notables améliorations avaient été introduites dans le matériel et dans les procédés de fabrication.

Pour en finir tout de suite avec l'histoire de l'établissement, nous dirons que M. Delcourt père a cédé son établissement à ses deux fils en 1875, que l'aîné est mort en 1880, et que depuis lors M. Delcourt jeune est seul à la tête de l'établissement. Nous devons ajouter que M. Delcourt père n'a pas cessé de s'intéresser à la brasserie dont il est le fondateur, et qu'en homme amoureux de son industrie et désireux de ne jamais l'abandonner, il y passe tout son temps et y donne tous ses soins, faisant ainsi profiter l'entreprise de sa vieille expérience.

Cette brasserie que nous venons de visiter, la plus ancienne du pays, est aussi la plus importante. Elle occupe une superficie d'environ 4,000 mètres carrés. Son puissant outillage nous a paru réaliser tous les perfectionnements qui ont transformé cette industrie.

Tous les appareils sont disposés en cascade, de

manière à laisser le moins de temps possible à découvert les moûts de bière, qui sont si facilement altérables au contact des germes nuisibles de l'air. On assure également ainsi à la bière une qualité irréprochable par la cuisson à vapeur. Enfin, cette disposition a pour avantage de permettre de réaliser une grande économie de main-d'œuvre et d'éviter les accidents.

On sait quelle place prépondérante occupe dans la fabrication de la bière la préparation du malt. Aussi la brasserie Delcourt est-elle complétée par deux malteries, vastes et magnifiques bâtiments parfaitement installés, et adjacents à la brasserie. Nous avons vu fonctionner dans ces malteries les trieurs, les appareils de nettoyage et deux paires de broyeurs cylindriques.

Au-dessus des malteries se trouvent d'immenses greniers servant de magasins pour les matières premières (orge et houblon). On n'emploie dans la fabrication aucun de ces succédanés qui constituent de véritables falsifications de la bière, très préjudiciables à la qualité des produits et souvent même nuisibles à la santé des consommateurs. Ici, la bière ne contient absolument rien autre chose que de l'orge et du houblon, auxquels elle doit ses propriétés éminemment saines et fortifiantes, qui en font le type de la boisson hygiénique.

Nous avons également visité les caves de fermentation, qui occupent environ la moitié de la surface de l'immeuble.

Grâce à ses procédés perfectionnés, la brasserie Delcourt est en mesure de fabriquer sans interruption, à toutes les époques de l'année, d'excellentes bières, contrairement aux systèmes généralement appliqués anciennement, qui ne permettaient pas cette continuité et cette régularité dans la production; ils donnaient, dès les premières chaleurs, des bières troubles, aigres et tout à fait impropres à la consommation.

En résumé, nous avons visité avec un vif intérêt ce bel établissement, où règne partout une propreté et un ordre parfaits. Nous avons pu constater l'excellence des moyens de production dont il dispose, et qui lui ont valu la préférence d'une très nombreuse clientèle. G.



BULLETIN FINANCIER

Fonds d'Etat français

Les élections municipales de Paris étaient pour quelque chose dans les hésitations de la Bourse, les résultats des deux scrutins ont été de nature à la rassurer, et les craintes qui ont pu être ressenties à ce sujet passent à l'arrière-plan. Ensuite, les manifestations annoncées pour le 1^{er} mai, considérées de loin avec indifférence, avaient fini par exercer, à l'approche du grand jour, une influence réelle sur l'attitude du marché. Ce n'est pas qu'on fût, comme nous le disions la semaine dernière, véritablement inquiet sur les suites de cette journée: les précautions extraordinaires si sagement prises par les gouvernements devaient inspirer confiance aux ennemis du désordre. Mais enfin, cette entente internationale, préparée de longue main entre les socialistes de tous pays, commandait tout au moins la prudence aux financiers, et cela suffit pour expliquer l'attitude expectante observée un moment sur les marchés européens.

Les haussiers les plus déterminés parmi nos spéculateurs ont dû reconnaître qu'à la veille de cette fameuse manifestation, il ne convenait pas d'afficher un optimisme et des prétentions qui ne seraient pas du goût du public de l'épargne. On a pu constater, en effet, que pendant quelques jours le marché du comptant a été dépourvu de toute

animation. On ne peut pas dire d'ailleurs que le marché ait été précisément lourd ou faible: il y a eu de la part des acheteurs abstention raisonnée et volontaire; ils ont fait seulement le nécessaire pour défendre et maintenir les cours.

Si bien qu'après des fluctuations sans importance, on retrouvait la Rente exactement au même cours que jeudi dernier, 89.05. L'Amortissable vaut 92.95 après 92.85 et le 4 1/2 106.85 après 106.90.

L'obligation tunisienne se traite à 493 et 493.50.

Fonds d'Etats étrangers

L'Italien, soutenu par la spéculation allemande, a monté de 94.05 à 94.60; il faut reconnaître que cette hausse, si peu justifiée qu'elle soit, mais survenant dans les circonstances actuelles, a contribué à la fermeté du reste de la cote. Audire des journaux italiens, le conseil des ministres discute en ce moment la question des économies à introduire dans le budget de 1890-91; question épineuse et difficile à résoudre s'il en fut. Le discours prononcé à Naples par M. Magliani n'indique pas de remèdes bien topiques à la situation.

Etablissements de crédit

Le marché des valeurs de crédit ne s'est pas modifié sensiblement, ni au point de vue des cours ni sous le rapport des transactions, qui restent fort limitées.

L'action de la Banque de France s'améliore de 4,180 à 4,210. Les bénéfices bruts du 1^{er} janvier au 24 avril ne sont que de 8,461,000 francs contre 10,755,000 francs pour la même période de 1889.

Le Crédit foncier varie de 1,332.50 à 1,328.75. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,010,986 francs de nouveaux prêts, dont 2,895,500 fr. en prêts fonciers, et 1,115,486 fr. en prêts communaux.

Les obligations foncières et communales ont des demandes suivies au comptant. De toutes les valeurs à lots cotées sur le marché, ces titres sont, comme nous l'avons fait remarquer bien souvent, les plus productifs et les mieux partagés au double point de vue de la fréquence des tirages et de l'importance des lots.

D'après le bilan du Crédit foncier au 31 mars, les bénéfices bruts de l'exercice courant s'élèvent à 6,205,564 fr. contre 6,173,058 fr. pour la période correspondante de 1889.

Chemins de fer français

La 14^e semaine, du 2 au 8 avril, a donné pour les sept grands réseaux français l'énorme plus-value de 2,716,000 fr., ce qui élève à 17,662,000 francs l'augmentation totale des recettes du 1^{er} janvier au 8 avril. La plus-value est de 2,962,000 fr. ou de 6.74 0/0 pour le Nord, de 6,830,000 fr. ou de 7.29 0/0 pour le Lyon.

Valeurs industrielles

L'action Suez est assez ferme à 2,300, ainsi que les autres titres du groupe, la délégation à 882.50, la part de fondateur à 895, la part civile à 1,535.

Le Panama s'échange dans les prix de 55 à 56.25. Il est à peine utile de répéter que, si le canal doit être achevé, ce ne peut être au profit des actions actuelles, qui ne peuvent même conserver l'espoir d'une part quelconque dans la répartition de l'actif de la Compagnie en liquidation.

Chemins de fer de l'Ouest

Billets d'aller et retour à prix réduits

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest délivre, de Paris à toutes les gares de son réseau situées au delà de Mantes, Rambouillet, Houdan et Gisors, des billets d'aller et retour, comportant une réduction de 25 0/0. La durée de validité de ces billets est fixée ainsi qu'il suit:

Jusqu'à 75 kil. inclus, 1 jour; de 76 à 125, 2 jours; de 126 à 250, 3 jours; de 251 à 500, 4 jours; au-dessus de 500, 5 jours.

Les délais indiqués ci-dessus ne comprennent pas les dimanches et jours de fête; la durée des billets est augmentée en conséquence.

Le Gérant : E. PILLOT.

Paris. — Imp. J. Kugelmann, 42, rue de la Grange-Batelière

Papier de la Maison Darblay d'Essonnes.